

interpellé, j'ai décidé de demander à mon administration de les traiter dans l'urgence. Je réfléchis même à un système de notification avec le besoin d'être dans le cadre de la légalité.

En tout cas, mes services suivent ce problème de très près, à la fois sur les dégâts aux cultures avec une convention avec Fourrage Mieux, que vous connaissez, et aussi avec l'Université de Liège à travers la surveillance de la faune sauvage, une convention sur le suivi sanitaire.

Je suis très sensible à cette problématique. Il y va bien sûr de dégâts aux cultures potentiels, mais aussi d'une problématique éventuelle de risques en matière de sécurité routière. C'est quelque chose de très important.

La sécurité doit être au cœur de la politique, c'est bien pour cela que je ne veux pas voir des Robin des Bois circuler partout et à tout moment pour chasser le sanglier. Je ne veux pas non plus libérer toute l'année cette possibilité de chasse en battue. Vous savez qu'il y a beaucoup d'utilisateurs de la forêt.

Je vous l'ai dit, dès le début janvier, j'ai donné des instructions très claires pour que les autorisations de destruction soient très rapidement exécutées, de manière à ce qu'il y ait une riposte à la mesure de l'ampleur du problème.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Je le disais dans ma question, je ne suis pas chasseur. Cette problématique m'interpelle davantage pour les dégâts causés aux cultures, donc par le prisme des agriculteurs que par celui de la chasse.

L'article en question, qui amène la question conjointe avec ma collègue, Mme Brogniez, nous a justement amenés à parler de la surpopulation de sangliers, et notamment dans des zones où ils ne sont pas naturellement. J'entends votre volonté de continuer à sensibiliser les chasseurs à tirer davantage le sanglier dans ces zones difficiles – les zones de plaines et les zones périurbaines – et d'accélérer également les demandes de destruction.

Quand on regarde le prisme de l'agriculture, le prisme de la chasse, en fonction des sensibilités des uns et des autres, il y a également celui de la sécurité routière et l'on en avait déjà parlé au sein de la commission. C'est une problématique complexe avec toujours, comme ce genre de problématique, des pro et des anti. Néanmoins, elle doit être traitée avec beaucoup de prudence et d'attention parce qu'il y a là derrière des enjeux majeurs.

M. le Président. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Un petit éclaircissement. Si vous êtes prêt, Monsieur le Ministre, à simplifier les démarches pour obtenir des battues de destruction, pourquoi ne pas simplement autoriser la prolongation des battues aux sangliers toute l'année ? Qu'en est-il du domaine privé ? Au niveau d'un domaine privé, pourquoi ne pas ouvrir la possibilité de chasser toute l'année en battue au sein de cette propriété privée ?

Tout est une question d'équilibre entre deux milieux – la faune sauvage, l'agriculture, les chasseurs, les agriculteurs – qui cohabitent depuis des siècles et qui devront encore cohabiter quelques années, j'espère. Il est hors de question que l'un disparaisse au profit de l'autre. C'est vraiment vers l'équilibre qu'il faut poindre.

Vous avez justement les deux compétences chez vous, Monsieur le Ministre, l'agriculture et la chasse. Vous êtes bien placé pour trouver, pour proposer des solutions qui soient acceptables pour tout le monde. Ne doutez pas que nous vous suivrons sur ce sujet.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Mon objectif est uniquement de trouver une solution d'équilibre qui est en priorité la sécurité de tout le monde, en ce compris les autres utilisateurs de la forêt.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Je partage totalement la dernière intervention de M. le Ministre.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LEGASSE À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES QUARTIERS NOUVEAUX »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Legasse à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal, sur « les quartiers nouveaux ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, le bourgmestre de la Commune de Tubize présentait à la presse, il y a quelques jours, son projet de quartiers nouveaux. Un projet ambitieux et d'importance pour cette commune puisqu'il s'agit de dépolluer et de réaffecter un site qui, il y a 20 ans quasi jour pour jour, était en faillite ; on parle des Forges de Clabecq. C'est un site de 90 hectares. Il est projeté sur ce site

2 500 logements, 20 hectares d'activité économique et d'autres services. Il s'agit d'un projet exemplaire, il me semble.

La Région wallonne, le Gouvernement a choisi 10 projets et a proposé d'accompagner ces projets, que ce soit sur le plan administratif et à d'autres niveaux pour faciliter les choses et les amener à bon port pour qu'ils se réalisent dans des délais raisonnables.

Je voulais connaître votre avis sur l'état d'avancement et savoir ce qu'il en était de ces différents projets de quartiers nouveaux et, singulièrement, celui dont je parle, ce tant sur les aspects administratifs que sur les aspects financiers. J'aurais également voulu avoir votre avis sur ceux qui objectent à cette nouvelle dynamique le fait qu'il aurait peut-être fallu conserver ces impulsions au niveau de la rénovation urbaine.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, effectivement, les 10 dossiers retenus au milieu de l'année 2016 par le Gouvernement sont aujourd'hui à l'instruction. Les choses avancent donc relativement bien. Il y a déjà eu des réunions à la fois entre eux – les 10 dossiers, les 10 représentants, les équipes techniques, l'administration. Ils se sont vus globalement et ont mis en place un cluster de manière à entretenir régulièrement des réunions en commun et du travail en commun. C'est notion de *benchmark*, de comparaison des différents dossiers est aussi importante.

Le deuxième aspect, c'est le suivi administratif. Il est en place depuis le mois d'octobre où l'on a mis à plat tous les problèmes qui pouvaient se poser pour, de manière assez rapide et efficace, mettre en œuvre ces sites – des problèmes de planologie, de propriété, et cetera. C'est donc en cours avec les administrations.

La troisième étape, le troisième type de soutien, c'est l'encadrement par des équipes techniques spécifiques. Là, les marchés publics se sont terminés fin de l'année dernière et aujourd'hui, chaque projet se voit lié à un opérateur privé qui va gérer l'accompagnement en matière énergétique, en matière de verdissement, d'agriculture urbaine, et cetera, soit sur les différentes thématiques.

Le dossier de Clabecq fait partie du premier groupe, puisque les 10 projets ont été regroupés en trois groupes et dans les prochains jours aura lieu la première réunion technique avec les opérateurs privés qui vont accompagner ce dossier qui est un de ceux qui pourraient avancer rapidement. Il y a peu d'obstacles à la mise en œuvre effective de ce dossier. C'est vraiment un dossier prioritaire pour nous.

Les moyens budgétaires sont relativement limités. On disposait au départ, de l'ordre de 500 000 euros pour l'accompagnement, en 2016, et j'ai pu obtenir 2 millions d'euros supplémentaires en 2017 pour accentuer cet accompagnement des 10 projets. Vous conviendrez qu'à l'échelle de la rénovation urbaine, c'est un montant relativement réduit par rapport à ce qui doit être dépensé ici pour l'accompagnement qui coûte beaucoup moins cher.

On compte donc beaucoup sur la dynamique combinée des communes et du privé sur ces dossiers. Nous sommes essentiellement là vous les accompagner, les soutenir et les aider à franchir des démarches administratives plus rapidement.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je remercie M. le Ministre pour ces éclaircissements. Je resterai attentif à l'évolution du dossier.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FOURNY À
M. DERMAGNE, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE ET DU LOGEMENT,
SUR « LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU
COMITÉ DE SÉCURITÉ DE
L'INTERCOMMUNALE D'INCENDIE DE LIÈGE
ET ENVIRONS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fourny à M. Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement, sur « la rémunération des membres du comité de sécurité de l'intercommunale d'incendie de Liège et environs ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Ministre, j'ai découvert hier un article dans *La Meuse* de la Province de Liège faisant état de ce que notre collègue, M. Dodrimont, MR, dénonçait l'existence à côté de la zone de Liège dans laquelle il se situe – la zone d'incendie – qui était la seule en Wallonie qui était constituée en intercommunale et dans laquelle les membres de cette intercommunale bénéficiaient de jetons de présence pour siéger au sein de cette zone alors que partout ailleurs, en Wallonie, elles sont constituées par les bourgmestres qui siègent à titre gratuit.

M. Dodrimont semble surpris que ses collègues MR qui siègent également dans cette intercommunale perçoivent des jetons de présence et le dénonce.

Je partage également le point de vue et je trouve qu'il a raison et qu'il faudrait agir à ce propos et faire en sorte que l'on supprime cet avantage qui est octroyé dans le cadre de cette intercommunale. Je vous